



TRAITE DES ÊTRES HUMAINS, DOUBLE PEINE POUR LES RÉFUGIÉS

Publié le 26/07/2016
Monde

Le 30 juillet de chaque année, la Journée mondiale contre la traite des êtres humains rappelle que l'esclavage n'appartient pas qu'à l'histoire. C'est un sujet d'actualité dont on parle peu et dont le risque est démultiplié en période de guerre, comme le révèle le récent rapport du Secours Catholique.

Parallèlement, une autre étude, conduite par la Caritas marocaine et Médecins du Monde-Belgique, alerte sur la vulnérabilité des réfugiés mineurs non accompagnés qui se retrouvent au Maroc. Cette enquête dresse le portrait d'une jeune génération bloquée aux portes de l'Europe, livrée à elle-même sans la protection à l'enfance que lui accorde pourtant le droit international.

« UNE FOIS SORTIS DE LA ZONE DE CONFLIT, LES EXILÉS DOIVENT SE DÉBROUILLER POUR SURVIVRE »



ENTRETIEN AVEC OLIVIER PEYROUX,
SOCIOLOGUE ET CO-AUTEUR (AVEC GENEVIEVE
COLAS DU SECOURS CATHOLIQUE) DU RAPPORT
SUR LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS DANS LES
SITUATIONS DE CONFLITS ET POST-CONFLITS.

Pourquoi ce rapport sur la traite des êtres humains dans les situations de conflits et post-conflits ?

Au début d'une guerre, on apporte une aide humanitaire de première urgence aux populations victimes et ce n'est qu'après plusieurs années qu'on s'aperçoit des problèmes d'exploitation

humaine. En Syrie et en Irak, il n'y avait pas de prise en compte de l'exploitation et de la traite. Nous avons voulu alerter en tout début de crise pour que l'ensemble des organisations prenne en compte ces questions.

Quelles sont les formes d'exploitation découvertes ?

La plus importante est l'exploitation économique. On la rencontre dans l'agriculture, dans des ateliers de fabrique où l'on découvre que les travailleurs sont peu ou pas payés. On retrouve ce phénomène dans tous les pays et il touche indistinctement hommes, femmes et enfants.

Nous constatons aussi une exploitation sexuelle de personnes par les belligérants, mais cet aspect-là, très documenté par les journalistes, est souvent le seul mis en lumière.

Ce que l'on sait moins et qui est plus problématique, c'est qu'une fois sortis de la zone de conflits, les Syriens exilés au Liban, en Turquie, en Europe, dans des pays où ils sont sensés être protégés, peuvent résider légalement dans ces pays mais n'ont pas le droit de travailler. Et dans beaucoup de ces pays, même s'ils sont enregistrés par le Haut commissariat aux réfugiés (UNHCR), ils ne reçoivent aucune allocation.

Par conséquent, la grande majorité d'entre eux doivent se débrouiller seuls pour payer leur loyer et leur nourriture. Résultat ? Contraints de survivre, ils s'exposent volontairement à l'exploitation.

Certains vendraient leurs organes pour survivre ?

Cela arrive, oui. Pour payer le passage d'une frontière, ceux qui n'ont rien pour payer se voient demander de vendre un de leurs organes. Mais cela ne peut se faire que dans une clinique ou un hôpital. En dehors, ce n'est pas possible. Et sans complicité, non plus.

Dans les récits qui nous ont été faits, nous avons identifié une ville frontalière, en Turquie, où certains se sont fait prélever un organe qui a ensuite été greffé sur des personnes en attente de recevoir un organe. Souvent des combattants qui, après avoir reçus la greffe, repassaient en Syrie pour reprendre le combat.

Nous avons déjà connu des hôpitaux de ce genre au Kosovo. Mais ces prélèvements d'organes restent marginaux par rapport aux autres formes d'exploitation.

Le rapport parle de « recherche-action ». De quoi s'agit-il ?

Pour éviter de faire des recommandations déconnectées de la réalité, le Secours Catholique et les autres Caritas ont décidé d'expérimenter concrètement des solutions pour deux ou trois situations d'exploitation.

Depuis deux ans, des actions ont été mises en place auprès de personnes avec pour objectif d'éviter que ces personnes deviennent victimes d'exploitation. L'idée était d'observer l'impact direct de ces actions sur la situation des personnes vulnérables.

Ensemble, nous avons donc analysé ces méthodes et leur impact. Nous avons vu ce qui pouvait être amélioré pour que ces méthodes s'ancrent dans le réel et puissent se transformer en projet de grande envergure.

En Turquie par exemple, un projet porte sur l'identification des personnes vulnérables. Des

enseignants sont formés afin qu'ils puissent détecter parmi les élèves syriens les mineurs susceptibles d'être exploités (mariages précoces, services sexuels, petits boulots). Ce projet s'adresse dans un premier temps aux élèves de deux écoles. Caritas souhaite trouver des financements pour toucher par la suite un plus grand nombre d'écoles.

La Turquie est-elle un terrain de traite ?

La Turquie accueille plus de trois millions de réfugiés. L'État en prend complètement en charge 285 000, soit moins de 10%. Les autres doivent se débrouiller seuls. Caritas Turquie arrive à scolariser quelques enfants mais cela reste une minorité.

L'exploitation économique y est très importante notamment dans l'industrie textile, la confection de chaussures ou le bâtiment. À tel point que dans certaines villes, l'économie turque est plus compétitive que l'économie chinoise. Le Caucase, l'Europe de l'est, la Russie viennent s'approvisionner à Istanbul, car les produits manufacturés défient toute concurrence en raison d'une exploitation à grande échelle.

Cependant si la Turquie ou le Liban sont des terrains propices à l'exploitation des hommes, des femmes et des enfants, il faut aussi savoir balayer devant notre porte. En Europe de l'ouest, des réfugiés sont victimes d'exploitation. La Suède, le Royaume-Uni commencent à les identifier et à les protéger.

En France, beaucoup de travail reste à faire, particulièrement dans ce que l'on nomme les « jungles ». Ces bidonvilles où les enfants n'ont pas accès à l'école, n'ont pas de lieux séparés des adultes, sont très rarement pris en charge, etc.

Lutter contre la traite des êtres humains implique de changer notre regard et de les considérer comme des enfants devant être protégés.

MAROC : DES MIGRANTS MINEURS À PROTÉGER

Au Maroc, l'augmentation depuis deux ans de migrants mineurs non accompagnés a poussé la Caritas nationale à affiner une stratégie pour protéger leurs droits.

Difficile de savoir combien il y a de mineurs migrants au Maroc. Seule certitude, sur les 3608 migrants accompagnés par Caritas à Rabat en 2015, 11% d'entre eux, soit 399, étaient des mineurs non accompagnés.

En situation irrégulière, ces enfants et adolescents venus des pays d'Afrique de l'ouest se déplacent et vivent dans la clandestinité. Ils ont peur d'être arrêtés et reconduits à la frontière. Comme tous les mineurs, ils sont protégés par le droit international, mais le plus souvent l'ignorent.

Financée par le Secours Catholique et plusieurs autres ONG, l'étude réalisée par Caritas Maroc et Médecins du Monde-Belgique porte sur un panel de mineurs migrants, garçons et filles, entrés sur le territoire marocain et n'ayant pas ou plus de titre de séjour.

Quelles que soient les raisons de leur départ, tous pensaient trouver éducation et travail en dehors de leur pays.

L'étude cherche d'abord à savoir pourquoi ces jeunes sont partis. Elle établit quatre catégories : aventuriers en recherche de succès ; jeunes errants (victimes de violence et enfants des rues) ; footballeurs trompés par de fausses promesses ; victimes de la traite recrutées pour exploitation. Quelles qu'en soient les raisons, tous pensaient trouver éducation et travail en dehors de leur pays. En vain.

Les conditions de vie de ces enfants sont précaires et fragilisent leur développement, souligne l'étude. Le Maroc s'est trouvé sur leur route vers l'Europe. Certains vont finalement s'y établir mais la majorité d'entre eux espère encore traverser la mer pour passer en Espagne et au-delà. Avec le sentiment de ne pas pouvoir revenir en arrière, ils pensent avoir fait un progrès. Le séjour moyen au Maroc pour les mineurs interviewés était, au moment de l'enquête, de 21 mois pour les filles et de 13 mois pour les garçons.

Sensibiliser des forces de l'ordre qui, comme dans bien d'autres pays, ne saisissent pas toujours la nuance entre immigration illégale et intérêt supérieur de l'enfant.

Ce séjour est caractérisé par la mobilité de ces enfants, surtout des garçons qui errent de ville en ville pour trouver les moyens de survivre et de passer en Europe. Les difficultés d'accès à l'emploi font souvent de la mendicité leur seule source de subsistance.

L'accès limité à la nourriture, aux vêtements et au logement a un impact négatif sur leur santé physique et psychologique. De plus, la quasi inexistence de relations avec la société marocaine empêche toute possibilité d'intégration.

Les rédacteurs de cette étude recommandent au gouvernement marocain de délivrer un titre de séjour aux enfants étrangers et isolés qui le demandent. Ce titre leur ouvrira automatiquement l'accès aux structures sanitaires et scolaires ainsi qu'aux établissements de protection de l'enfance. Ce droit pourrait être inscrit dans la future loi sur l'immigration actuellement en plein travail.

Enfin, un travail de sensibilisation de la population est nécessaire et plus particulièrement la sensibilisation des forces de l'ordre qui, comme dans bien d'autres pays, ne saisissent pas toujours la nuance entre immigration illégale et intérêt supérieur de l'enfant.

Jacques Duffaut

©Lefteris Partsalis/Caritas Switzerland - ©Élodie Perriot/Secours Catholique